

RÉ

FORMER

re-former.ch/forum : 10 mars 2022

Réorganisation de la
Formation postgraduée de
médecine en Romandie

CLASS | Conférence Latine
des Affaires
Sanitaires et Sociales

les cantons : moteur de ré-former

Victor Fournier, Chef du Service de la santé publique du canton du Valais

Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP)



Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Haus der Kantone
Spelzbergasse 5, CH-3001 Bern
+41 31 358 30 30
office@gdk-ods.ch
www.gdk-ods.ch

Communiqué de presse
Bern, le 2 mars 2022

Formation postgrade des médecins Entrée en vigueur de la convention intercantonale

La Convention intercantonale sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP) entre en vigueur. Le quorum de 18 cantons adhérents requis à cet effet a été atteint en janvier 2022. La convention contribue à ce que la Suisse dispose de suffisamment de médecins spécialistes sur le long terme.

La convention avait été adoptée en 2014 par l'Assemblée plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Après avoir été ratifiée par un nombre suffisant de cantons (voir [tableau des cantons adhérents](#)), elle peut désormais entrer en vigueur.

La convention fixe la contribution minimale que les cantons accordent à leurs propres hôpitaux à titre de participation aux coûts de la formation médicale postgrade. Elle assure par ailleurs une compensation des différences de charges entre les cantons. Lukas Engelberger, président de la CDS, précise : « Les cantons contribuent ainsi à former suffisamment de médecins en Suisse. »

La séance constitutive des cantons adhérents est prévue à l'occasion de l'Assemblée plénière de la CDS du 24 novembre 2022. Lors de cette séance, les contributions de compensation définitives pour l'année 2023 seront déterminées. Plus les cantons qui ratifient la convention sont nombreux, plus l'impact de la convention est important. Les cantons restants sont par conséquent invités à engager les procédures politiques en vue d'une adhésion.

CFFP : Quésaco ?

Annexe 1 : tableau des contributions à percevoir ou à verser par les cantons à titre de compensation (adhésion de tous les cantons), données 2020

Canton	Population ²	EPT ³	À percevoir (CHF)	À verser (CHF)	Solde net (CHF)
AG	694'072	779.62	11'694'300	13'670'812.05	-1'976'512.05
AI	16'293	0.00	0	320'915.61	-320'915.61
AR	55'309	66.45	996'750	1'089'395.54	-92'645.54
BE	1'043'132	1'484.55	22'268'250	20'546'083.85	1'722'166.15
BL	290'969	247.95	3'719'250	5'731'080.51	-2'011'830.51
BS	196'735	733.53	11'002'950	3'874'997.42	7'127'952.58
FR⁵	325'496	323.47	4'852'050	6'411'142.70	-1'559'092.70
GE	506'343	1'093.24	16'398'600	9'973'201.60	6'425'398.40
GL	40'851	36.81	552'150	804'623.07	-252'473.07
GR	200'096	255.98	3'839'700	3'941'197.47	-101'497.47
JU	73'709	69.26	1'038'900	1'451'811.75	-412'911.75
LU	416'347	506.23	7'593'450	8'200'592.42	-607'142.42
NE	175'894	199.23	2'988'450	3'464'501.97	-476'051.97
NW	43'520	29.98	449'700	857'193.12	-407'493.12
OW	38'108	18.36	275'400	750'595.48	-475'195.48
SG	514'504	679.22	10'188'300	10'133'945.01	54'354.99
SH	83'107	57.46	861'900	1'636'919.77	-775'019.77
SO	277'462	242.33	3'634'950	5'465'039.44	-1'830'089.44
SZ	162'157	65.58	983'700	3'193'930.70	-2'210'230.70
TG	282'909	280.20	4'203'000	5'572'326.45	-1'369'326.45
TI	350'986	383.00	5'745'000	6'913'207.33	-1'168'207.33
UR	36'819	19.26	288'900	725'206.65	-436'306.65
VD^{4/5}	814'762	1'159.68	17'395'200	16'047'986.61	1'347'213.39
VS⁴	348'503	348.55	5'228'250	6'864'300.84	-1'636'050.84
ZG	128'794	93.20	1'398'000	2'536'795.27	-1'138'795.27
ZH	1'553'423	2'211.85	33'177'750	30'597'047.37	2'580'702.63
Total	8'670'300	11'384.99	170'774'850	170'774'850	0.00

- ▲ FR-JU-NE-VS «perdants»
- ▲ GE-VD «gagnants»
- ▲ Balance positive en CH romande (env. 3.7 mios)

De la CFFP à Ré-former

- ▲ La CFFP est le point de départ des réflexions
- ▲ La formation postgrade est un investissement financier important pour les cantons (PIG au sens de l'article 49 alinéa 3 LAMal) mais le retour sur investissement est très aléatoire
- ▲ La CFFP est «seulement» un modèle de péréquation financière
- ▲ Certains cantons ont pléthore de certaines prestations alors que d'autres sont plutôt en situation de pénurie
- ▲ La santé n'est pas limitée par les frontières cantonales que ce soit pour les patients, la formation ou les professionnels

→ **Ré-former**

Formation postgraduée en CH romande

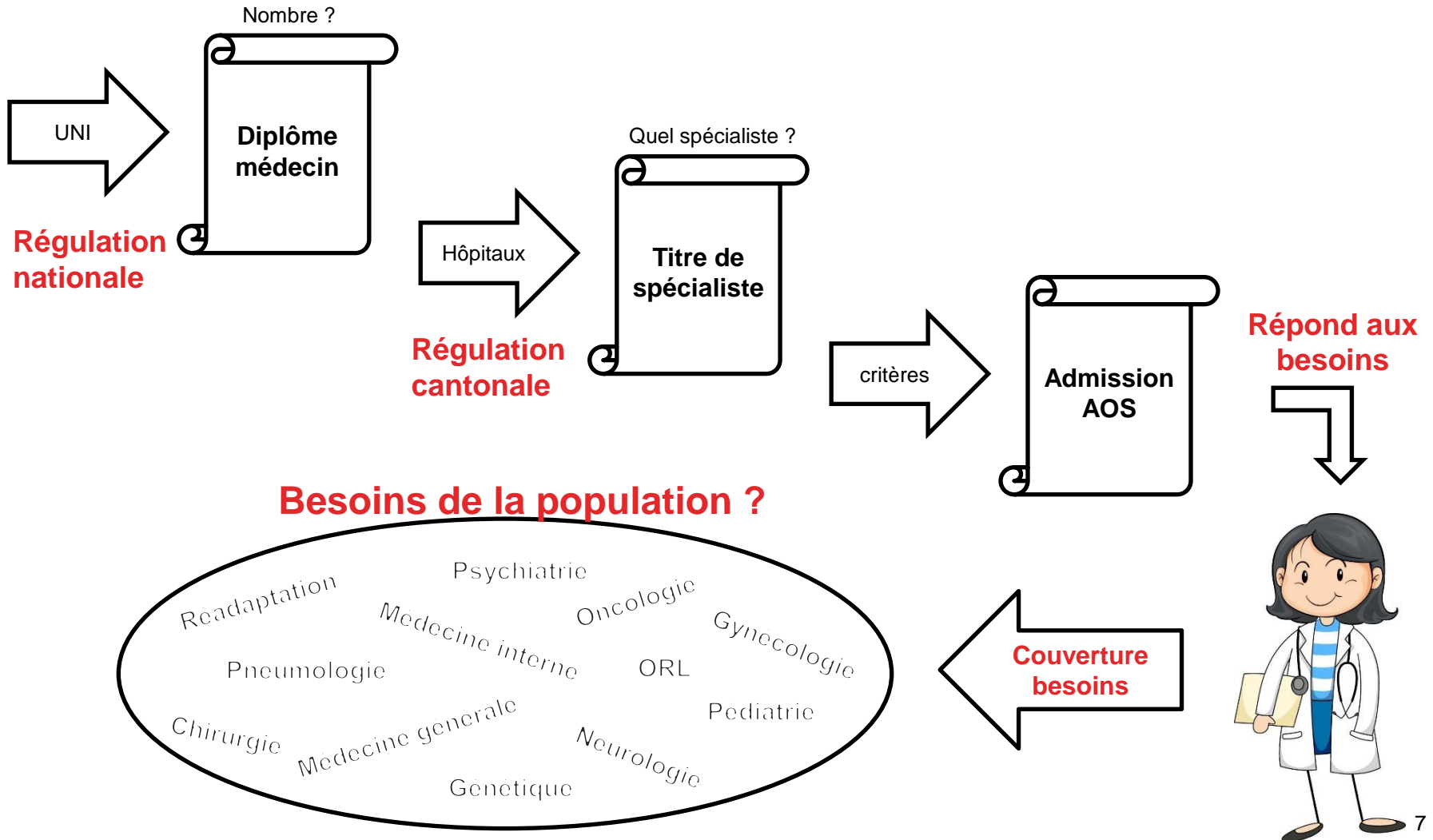
La formation postgraduée des médecins est de qualité mais son organisation montre des faiblesses

- ▲ Durée trop longue de la formation (6-11ans)
- ▲ Orientation insuffisante vers les disciplines de premiers recours
- ▲ Relève des cadres insuffisante dans les hôpitaux périphériques
- ▲ Suivi et mentoring des médecins en formation insuffisants
- ▲ Nécessité de pérenniser l'accès à la formation en médecine de famille (CRMF : Cursus Romand de Médecine de Famille)

Ré-former : des objectifs communs

- ▲ Optimiser la **durée de la formation** postgrade grâce à des filières structurées
- ▲ Répondre aux **besoins sanitaires** de la population (incitation à former selon les besoins → impact sur les pénuries et les pléthores)
- ▲ Avoir un **retour sur investissement** et disposer d'un meilleur contrôle sur les montants financiers consentis
- ▲ Assurer les **flux pour tous les hôpitaux** (recrutement d'assistants et chefs de clinique & préparation des médecins-cadres)
- ▲ Collaboration avec les **cantons alémaniques** (disposer d'un réseau ouvert)

De la formation à l'admission



Ré-former : un outil pour contribuer à la couverture des besoins

- ▲ **Application informatique** (documentation de l'activité de mentorat des médecins en formation, planification du parcours de formation en fonction du projet de carrière, indicateurs sur la formation post-graduée et la démographie médicale afin de répondre aux besoins)
- ▲ **Orientation** des médecins en formation dans les disciplines en fonction des besoins
- ▲ **Répartition des places de formation** entre les différents établissements formateurs en Suisse romande et par conséquent régulation des places à disposition
- ▲ Participation à la **répartition des ressources médicales** entre les hôpitaux et les différentes régions

→ **un outil à disposition des étudiants, des médecins et des hôpitaux**

Ré-former : un projet des cantons romands

- ▲ Forte implication de la **CLASS** (Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales) depuis le début du projet (2015) et tous les services de santé publique contribuent activement au projet
- ▲ Le **financement** de Ré-former est **assuré exclusivement par les cantons** membres avec une mise à disposition d'une partie des moyens de la CFFP
- ▲ Le **CRMF** : des réseaux régionaux pour la médecine de famille qui existe depuis 2007
- ▲ **Ré-former** doit répondre aux besoins locaux (implication des hôpitaux, sociétés médicales, médecins assistants)
- ▲ Pérennisation de Ré-former par une **convention intercantonale**

Ré-former...

- ▲ Un projet initié, soutenu et financé par les cantons romands en faveur de la **formation médicale postgrade**
- ▲ Un concept qui doit encore **faire ses preuves** (phase pilote avec des filières tests)
- ▲ Une **opportunité** pour la suisse romande avec l'évolution des dispositions légales fédérales (admission AOS)
- ▲ Elargissement du **modèle en CH ?**

RÉ FORMER

Réorganisation de la
Formation postgraduée de
médecine en Romandie

CLASS | Conférence Latine
des Affaires
Sanitaires et Sociales

Merci de votre attention